

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

1.0 OBJECTIF

Cette procédure décrit les étapes nécessaires à la gestion des matières résiduelles pouvant contenir des biphényles polychlorés (BPC) dans les bâtiments, conformément aux exigences réglementaires et à celles du client.

2.0 PORTÉE

Cette procédure s'applique au secteur d'activité de BGIS O&M Solutions Inc. et lorsque les activités identifiées entrent dans le cadre des services offerts par Bell.

- Cette procédure s'applique à Bell et à ses filiales.
- La procédure débute lorsque l'équipement pouvant contenir des BPC est mis hors service jusqu'à ce que l'élimination de ces matières résiduelles dangereuses soit terminée.

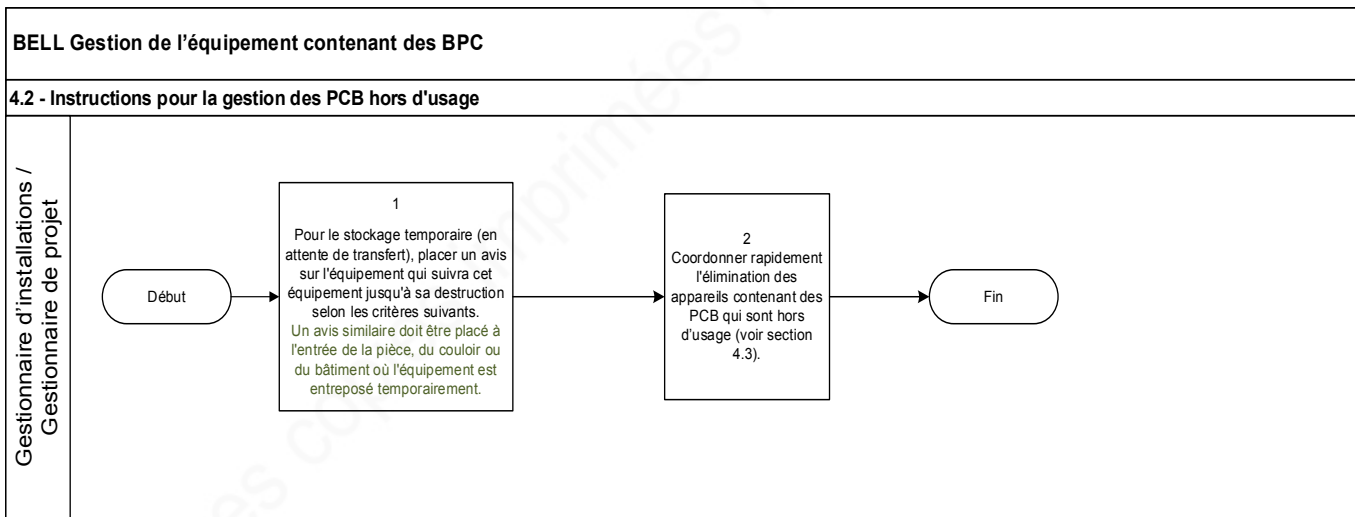
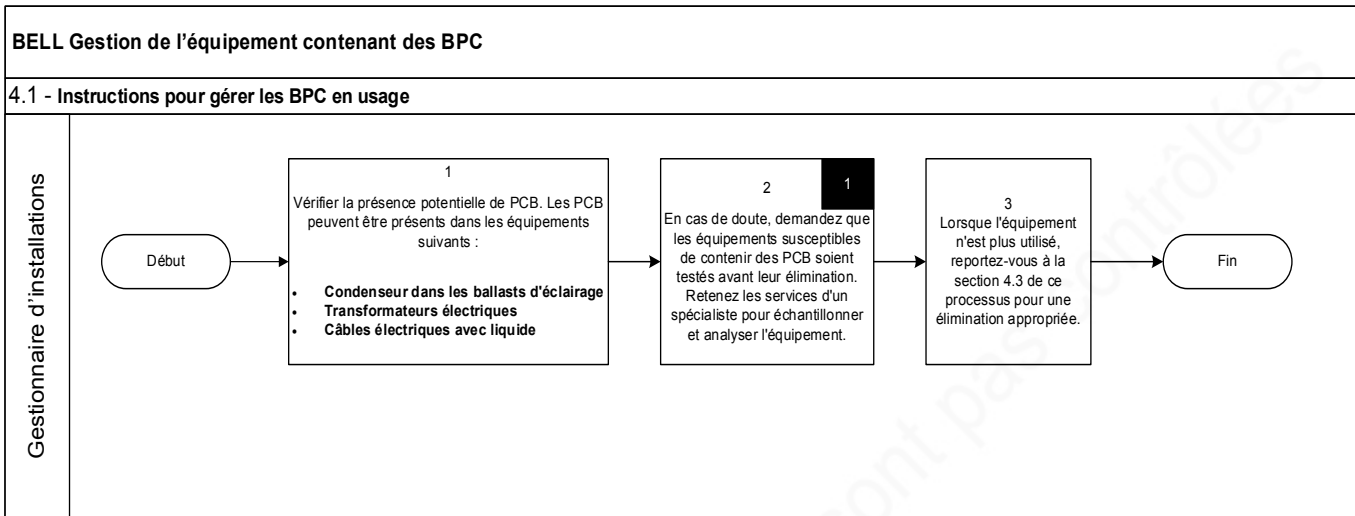
3.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Responsabilités
Gestionnaire d'installations (GI)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette procédure s'applique au secteur d'activité de BGIS O&M Solutions Inc. et lorsque les activités identifiées entrent dans le cadre des services offerts par Bell. • Cette procédure s'applique à Bell et à ses filiales. • La procédure débute lorsque l'équipement pouvant contenir des BPC est mis hors service jusqu'à ce que l'élimination de ces matières résiduelles dangereuses soit terminée.
Services environnementaux (ES)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le GI des échéances à venir et répondre aux exigences de notification. • Assurer la liaison avec Bell CR&E pour les documents réglementaires et ceux exigés par le client.

4.0 PROCESSUS

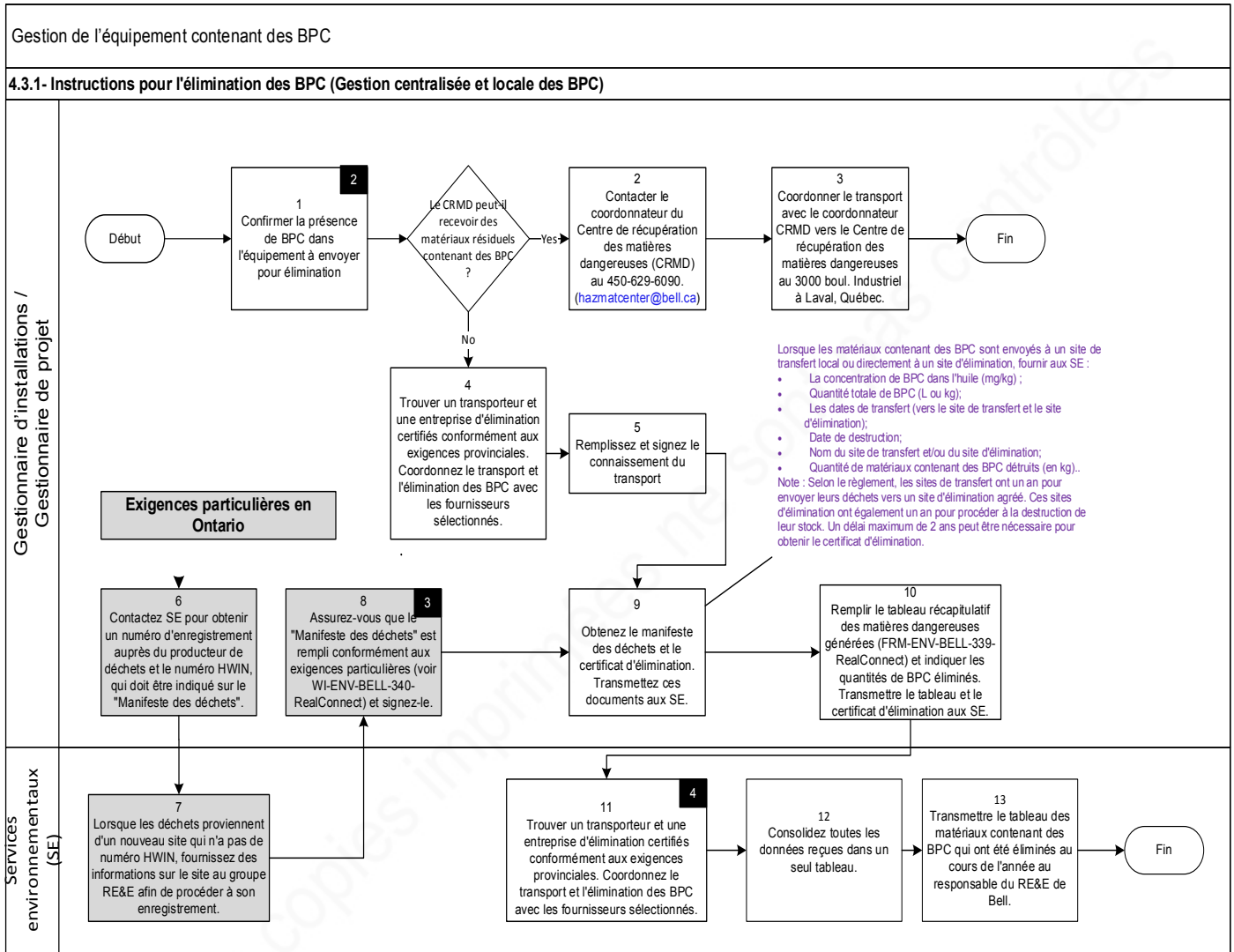
Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

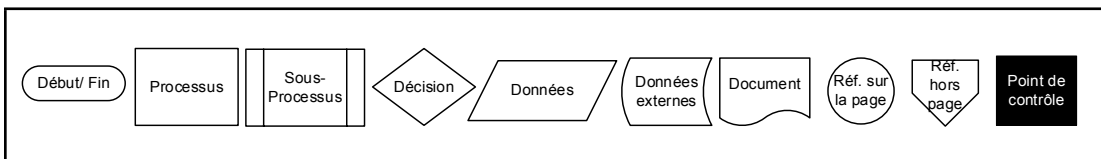


Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.



Légende



Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

Étapes du processus

4.1 Instructions pour la gestion des BPC en usage

Étape	Description de l'étape du processus
1	<p>Gestionnaire d'installations: Vérifier la possibilité de présence de BPC. Des BPC sont susceptibles d'être présents dans les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condenseur dans les ballasts d'éclairage • Transformateurs électriques • Câbles électriques avec liquides ; <p>Les BPC peuvent également être trouvés dans les systèmes de transfert de chaleur, systèmes hydrauliques, électroaimants, interrupteurs, régulateurs de tension et des disjoncteurs</p>
2	<p>Gestionnaire d'installations: En cas de doute, faire tester l'équipement susceptible d'avoir des BPC avant d'en disposer. Mandater un spécialiste, pour échantillonner et analyser les équipements.</p>
3	<p>Gestionnaire d'installations: Lorsque les équipements ne sont plus utilisés, référer à la section 4.3 de ce processus afin d'en disposer convenablement.</p>

4.2 Instructions pour la gestion des BPC hors d'usage

Étape	Description de l'étape du processus
	NOTE: Aucun entreposage permanent n'est permis.
1	<p>Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet: Pour un entreposage temporaire (en attente de transport), placer sur l'équipement un avis qui suivra cet équipement jusqu'à sa destruction. L'avis doit respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentionner "Attention! – Contains 50 mg/kg or more of PCBs /contient 50 mg/kg ou plus de BPC" en lettres noires sur un fond blanc et d'une taille minimale de 36 points. • Mesurer au moins 150 mm sur 150 mm et être positionné sur une section visible de la partie accessible de l'équipement. <p>Un avis semblable doit être placé à l'entrée de la pièce, du couloir ou du bâtiment contenant l'équipement.</p>
2	<p>Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet: Coordonner rapidement la disposition d'équipement pouvant contenir des BPC mis hors service (voir section 4.3)</p>

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

4.3 Instructions pour l'élimination des BPC - Gestion centralisée et locale des PCB

Étape	Description de l'étape du processus
1	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Valider la présence de BPC dans les équipements à disposer, en cas de doute ou possibilité, emballer le matériel de façon convenable.
2	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Contacter le coordonnateur du Centre de récupération des matières dangereuses (CRMD) au 450-629-6090. (hazmatcenter@bell.ca)
3	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Coordonner le transport avec le coordonnateur CRMD vers le Centre de récupération des matières dangereuses au 3000 boul. Industriel à Laval, Québec.
	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Si le CRMD ne peut recevoir les matières résiduelles contenant des BPC, gérer la disposition des BPC à l'aide de fournisseurs locaux.
4	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Trouver un transporteur et une entreprise de disposition certifiés selon les exigences provinciales. Coordonner le transport et la disposition des BPC avec les fournisseurs sélectionnés
5	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Compléter et signer le connaissance de transport.
6	Ontario- exigences spécifiques : Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Contacter le SE pour obtenir un numéro d'inscription du producteur de déchets et le numéro HWIN, lequel devra être indiqué sur le « Waste Manifest ».
7	Services environnementaux (SE) : Lorsqu'il s'agit d'un nouveau site ne possédant pas de numéro HWIN, transmettre les informations au groupe RE&E afin de procéder à l'inscription de ce dernier.
8	Services environnementaux (SE) : S'assurer que le « Waste Manifest » est rempli en conformité avec les exigences particulières (voir WI-ENV-BELL-340-RealConnect) et le signer.
9	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Obtenir le formulaire de connaissance de transport et le certificat de disposition. Transmettre les documents au SE.
	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Lorsque les déchets contenant des BPC sont envoyés à un site de transfert local ou directement à un site de destruction, fournir au SE : <ul style="list-style-type: none"> • La concentration de BPC dans l'huile (mg/kg); • La quantité totale de BPC (L ou kg); • Les dates de transferts (vers le site de transfert et le site de destruction) • La date de la destruction ;

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le nom du site de transfert et/ou de destruction;</i> • <i>La quantité de déchets avec BPC détruits (en L).</i> <p><i>N.B. Selon la réglementation, les sites de transfert ont une année pour envoyer leur déchet à un centre de destruction approuvé. Ces sites de destruction ont eux aussi une année pour procéder à la destruction de leur stock. Un délai maximal de 2 ans peut donc être respecté avant d'avoir le certificat de destruction.</i></p>
10	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet: Remplir le tableau récapitulatif des matières dangereuses générées (FRM-ENV-BELL-339- RealConnect) et y indiquer les quantités de BPC disposés. Envoyé le tableau et le certificat de disposition au SE.
11	Environmental Services (ES) : En fin d'année, envoyer un rappel aux gestionnaires d'installation afin qu'ils déclarent la quantité de déchets avec BPC dont ils ont disposé au cours de l'année et qui n'ont pas encore été communiqués.
12	Environmental Services (ES): Consolider toutes les données reçues dans un seul et même tableau.
13	Environmental Services (ES): Remettre le tableau de matières résiduelles dangereuses avec BPC qui ont été détruites au cours de l'année au responsable du dossier chez Bell RE&E.

Points de Contrôle

N°	Description des points de contrôle
1	Gestionnaire d'installations: En cas de doute, faire tester l'équipement susceptible d'avoir des BPC avant d'en disposer. Mandater un spécialiste, pour échantillonner et analyser les équipements.
2	Gestionnaire d'installations / Gestionnaire de projet : Valider la présence de BPC dans les équipements à disposer, en cas de doute ou possibilité, emballer le matériel de façon convenable.
3	Services environnementaux (SE) : S'assurer que le « Waste Manifest » est rempli en conformité avec les exigences particulières (voir WI-ENV-BELL-340-RealConnect) et le signer
4	Environmental Services (ES) : En fin d'année, envoyer un rappel aux gestionnaires d'installation afin qu'ils déclarent la quantité de déchets avec BPC dont ils ont disposé au cours de l'année et qui n'ont pas encore été communiqués.

5.0 DÉFINITIONS

Terme ou acronyme	Définition
Biphényles Polychlorés (BPC)	Composé industriel produit par la chloration du biphényle, considéré comme très dangereux pour l'environnement en raison de sa persistance dans la nature, de sa toxicité et de ses capacités de s'accumuler dans la chaîne alimentaire engendrant des effets pathogènes et tératogènes.

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		
Auteur du contenu :	Mary-Lynne Marino	N° du document :	BELL-13007-fr
Titre de l'auteur du contenu :	Senior Manager, Energy..	N° de révision :	3

Pour toute question concernant ce document, communiquez avec l'auteur du contenu.

Matière dangereuse	Élément ou agent (biologique, chimique ou physique) qui a le potentiel de nuire à la santé des humains, des animaux ou de l'environnement, soit par sa nature même ou par son interaction avec d'autres facteurs.
Matière résiduelle dangereuse	Matière dangereuse jetée, usée, utilisée ou périmée, ainsi que toute autre matière dangereuse mentionnée dans la réglementation applicable sur les matières dangereuses. Également appelée déchet dangereux.

6.0 RÉFÉRENCES

N° du document	Titre du document
WI-ENV-BELL-311(RealConnect)	Définitions génériques pour procédures environnementales
Bell ENV 018	Gestion des matières dangereuses
PROC-ENV-BELL-142 (RealConnect)	Gestion des matières résiduelles dangereuses
FRM-ENV-BELL-339 (RealConnect)	Hazmat report form - Formulaire de disposition des matières dangereuses
WI-ENV-BELL-340 (RealConnect)	Mémo pour les matières dangereuses en Ontario
BELL-12363 (Intalex)	Intervention en cas d'incident environnemental

7.0 HISTORIQUE DES RÉVISIONS

N° de révision	Description de la modification
0	Document initial
1	Mise à jour du document pour satisfaire aux nouvelles normes de formatage (2015)
2	Mise à jour de la numérotation, mise à jour des références croisées à d'autres documents; révision générale de la procédure (2015)
3	Mise à jour du document pour répondre au nouveau format BGIS Intalex (2021)